

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17), la commission compétente remet le rapport d'activité suivant au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser des contributions:

RAPPORT ANNUEL

2019

N° 19

1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES	3
2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER des CONTRIBUTIONS	3
3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES	3
3.1 Dispositions en matière de gouvernance	3
3.2 Commission	4
3.3 Bureau	5
3.4 Organe de révision	5
3.5 Comité de la commission	5
3.6 Comité Placements	6
3.7 Comité Coûts	6
3.8 Autorité de surveillance	6
4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	7
4.1 Commission	7
4.2 Bureau	11
4.3 Comité de la commission	11
4.4 Comité Placements	11
4.5 Comité Coûts	13
5. coûts de gestion des déchets	14
5.1 Bases juridiques, dépenses effectuées et provisions	14
5.2 Coûts de la gestion des déchets / étude de coûts 2016	15
6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	17
6.1 Contributions 2019	17
6.2 Vue d'ensemble des contributions	18
7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	19
7.1 Stratégie de placement	19
7.2 Dépositaire central et gestionnaires de fortune	21
7.3 Durabilité du fonds de gestion des déchets	23
8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS gestion des déchets	24
9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019	27
9.1 L'évolution des marchés financiers en 2019	27
9.2 Résultat des placements	27
10. comptes annuels et rapport de l'organe de révision 2019	28
comptes annuels	29
rapport de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG	36

1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été créé le 1^{er} avril 2000 en tant que personne juridique ayant son siège à Berne. Il assure le financement de la gestion des déchets d'exploitation radioactifs et des éléments de combustibles usés après la mise à l'arrêt définitive des installations nucléaires (coûts de gestion). Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER DES CONTRIBUTIONS

Sont assujetties au fonds les centrales nucléaires suivantes:

- Beznau I et II (Axpö Power AG) - KKB
- Mühleberg (BKW Energie AG) - KKM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG) - KKG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG) – KKL

Propriétaires tenus de verser des contributions

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Conformément à l'article 20 OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Dispositions en matière de gouvernance

Les collaboratrices et les collaborateurs du DETEC et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) ne sont pas éligibles comme membres de la commission ou des comités. Ces dispositions assurent une stricte séparation des pouvoirs entre le fonds de gestion des déchets et les autorités de surveillance ainsi que le régulateur.

Dispositions en matière de gouvernance

3.2 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature se terminant le 31 décembre 2019:

- Raymond Cron, **président**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, **vice-président**
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Claudia Erni, Alpiq AG²⁾
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Hermann Ineichen, BKW Energie AG²⁾
- Thomas Kieliger¹⁾
- Willibald Kohlpaintner, Axpo Power AG²⁾
- Irène Messerli¹⁾
- Franziska Helena Ritter^{1) 2)}
- Christof Strässle¹⁾

Membres de la commission au 31 décembre 2019

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement complet des organes extraparlimentaires pour la législature 2020 – 2023 et a élu les membres suivants de la commission pour la législature de 4 ans commençant le 1^{er} janvier 2020:

- Raymond Cron, **président**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, **vice-président**
- Elisabeth Beéry¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Thomas Kieliger¹⁾
- Irène Messerli¹⁾
- Christof Strässle¹⁾
- Suzanne Thoma, BKW AG

Membres de la commission au 1^{er} janvier 2020

¹⁾ Membres indépendants

3.3 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne. Les collaborateurs suivants travaillent pour le fonds de gestion des déchets:

- Philipp Suter, directeur
- Peter Gasser, directeur adjoint (finances/controllers)
- Michael Brügger
- Sandra Langone
- Sandra Bürki
- Martina Stäger

Collaborateurs du bureau

3.4 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour les législatures 2016 – 2019 et 2020 - 2023:

- PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Organe de révision

3.5 Comité de la commission

Conformément à l'article 6, alinéa 1 du Règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, le comité de la commission était composé des personnes suivantes en 2019:

- Raymond Cron, président, **président**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, vice-président
- Andy Heiz, Axpo Power AG²⁾
- Thomas Kieliger, président du comité Coûts¹⁾
- Christof Strässle, président du comité Placements¹⁾

Membres du comité de la commission au 31 décembre 2019

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

3.6 Comité Placements

En 2019, le comité Placements mis en œuvre par la commission était composé des personnes suivantes:

- Christof Strässle, **président**¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Benno Flury¹⁾
- Alex Hinder¹⁾
- Flavio Lingeri, BKW Energie AG
- Lukas Oetiker, Alpiq AG
- Ivana Reiss¹⁾
- Marcus Seiler, Axpo Services AG²⁾
- Michael Sieber, Axpo Power AG

**Membres du comité
Placements**

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

3.7 Comité Coûts

En 2019, le comité Coûts mis en œuvre par la commission était composé des personnes suivantes:

- Thomas Kieliger, **président**¹⁾
- Bernhard Berger^{1) 2)}
- Stephan Döhler, Axpo Power AG³⁾
- Michael Graff¹⁾
- Roland Grüter, Axpo Power AG
- Ines Günther¹⁾
- Philipp Hänggi, BKW Energie AG
- Uwe Krueger^{1) 4)}
- Alexander Puhner, Alpiq AG
- Franziska Ritter¹⁾
- Birgit Rutishauser Hernandez^{1) 2)}

**Membres du comité
Coûts**

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Depuis le 1^{er} juillet 2019 ³⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019 ⁴⁾ Jusqu'au 31 mars 2019

3.8 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Hans-Peter Binder
- Office fédéral de l'énergie, Rosalia Zeller

**Surveillance par
l'OFEN**

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission a tenu deux séances en 2019, au cours desquelles elle a notamment traité les objets suivants:

Rythme des séances

Séance de commission 1/2019 (juin 2019)

Principaux objets traités

- Prise de connaissance d'une information du président concernant l'échange de la cheffe du DETEC avec les présidentes et les présidents de la commission extraparlamentaire et les organes de direction.
- Prise de connaissance d'une information du président concernant la séance avec la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N).
- Réception des rapports d'activité 2018 du comité Placements et du comité Coûts à l'attention de la commission.
- Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision concernant la révision des comptes annuels 2018.
- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2018 à l'attention du Conseil fédéral.
- Prise de connaissance des rapports de contrôle de l'organe de révision des propriétaires de centrales nucléaires en rapport avec le respect des plans de provisionnement et l'utilisation affectée des provisions pour les coûts de gestion des déchets résultant de la mise hors service.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Approbation de la procédure pour le calcul de la comparaison « fortune totale ».
- Prise de connaissance du rapport du comité Placements sur l'exercice du droit de vote des actionnaires selon les directives de la commission.
- Prise de connaissance d'une information concernant le modèle mathématique du financement pour la détermination des contributions.
- Approbation du concept de procédure pour le contrôle de l'étude de coûts 2021.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure relative à une demande de consultation de l'étude de coûts 2016 (EC16).

- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion pour chaque installation nucléaire.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021 (EC21).
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure de recours concernant la stratégie de placement de la CN de Mühleberg.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) dans le cadre d'une recherche journalistique concernant l'activité de placement.
- Prise de connaissance de la démission de Monsieur Uwe Krueger du comité Coûts, suite à sa réorientation professionnelle.
- Remplacement de deux membres du comité Coûts, Madame Birgit Ruttishauser Hernandez et Monsieur Bernhard Berger.
- Approbation des propositions de candidats dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023, à l'attention du Conseil fédéral.
- Approbation de la recommandation de candidats dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023 concernant la société de révision, à l'attention du Conseil fédéral.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets (OFDG).

Décision par voie de circulaire

- Décision du 24 janvier 2019 de ne pas faire recours contre la décision du DETEC concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021.

Séance de commission 2/2019 (décembre 2019)

- Prise de connaissance de l'approbation du rapport annuel 2018 et des comptes annuels 2018 par le Conseil fédéral.
- Prise de connaissance des élections générales par le Conseil fédéral pour la législature 2020 - 2023.

- Prise de connaissance de l'élection par le Conseil fédéral de l'organe de révision pour la législature 2020 – 2023.
- Prise de connaissance de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets (OFDG) décidée par le Conseil fédéral le 1^{er} janvier 2020.
- Prise de connaissance de la révision du Règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires ainsi que de sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2020.
- Prise de connaissance d'une information du président sur la séance avec la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N).
- Réception d'un compte-rendu détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance du contrôle annuel de la directive sur les restrictions concernant les placements par le comité Placements.
- Prise de connaissance de l'information sur le placement de fortune en commun prévu le 1^{er} janvier 2020 avec le Fonds de désaffectation des installations nucléaires.
- Prise de connaissance des explications relatives aux contrôles convenus de l'organe de révision en relation avec l'évaluation du modèle mathématique du financement pour la détermination des contributions annuelles des exploitants.
- Approbation des directives entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 sur les modalités de paiement des moyens du fonds aux propriétaires pour la couverture des coûts de désaffectation et de gestion ainsi que sur les exigences relatives au cadre budgétaire et au bouclage annuel.
- Prise de connaissance d'informations relatives au montant de la ligne de crédit 2020 – 2021 et du cadre budgétaire 2020 – 2023 pour la KKM.
- Prise de connaissance d'informations sur la taxation intermédiaire pour les années 2020 et 2021.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure relative à une demande de consultation de l'EC16 de la part de la Fondation Suisse de l'Energie (FSE).
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion pour chaque installation nucléaire.

- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021 (EC21).
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure de recours concernant la stratégie de placement de la CN de Mühleberg.
- Prise de connaissance d'informations sur la conclusion d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) dans le cadre d'une recherche journalistique concernant l'activité de placement.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) concernant un document relatif aux risques.
- Prise de connaissance d'une expertise complémentaire concernant l'analyse des risques.
- Approbation du catalogue des risques, de la carte des risques et de feuilles de risques dans le cadre du management des risques des fonds et décision de transmission à l'autorité de surveillance.
- Approbation d'une demande adressée au DETEC concernant le cadre de l'emploi et de l'indemnisation des membres de la commission et des comités.
- Prise de connaissance d'un concept relatif à la future composition des comités Placements et Coûts.
- Approbation du budget des coûts administratifs 2020.
- Prise de connaissance de la déclaration annuelle des liens d'intérêt des membres de la commission envers le DETEC et publication sur le site Internet des deux fonds.
- Approbation du règlement des signatures à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Approbation d'une proposition relative à l'attribution de compétences au comité de la commission.
- Prise de connaissance d'informations du président concernant une manifestation prévue avec tous les membres de la commission et des comités.
- Prise de congé de Mesdames Erni et Ritter ainsi que de Messieurs Ineichen et Kohlpaintner en tant que membres de la commission.

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement des affaires résultant de la révision de l'OFDG entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, à côté de la préparation des séances pour la commission, le comité de la commission, le comité Placements, le comité Coûts et les groupes de travail mis en place par les comités, ainsi que la rédaction de procès-verbaux et la mise en œuvre de décisions. Ces travaux comprenaient notamment le soutien à l'élaboration des directives pour les versements. Le bureau a également été mis à contribution pour le traitement de diverses affaires juridiques.

Activités principales du bureau pendant l'exercice

Dans les domaines financier et comptable, le bureau a été confronté à une charge de travail élevée, notamment pour les évaluations et les préparatifs du placement de fortune en commun avec le fonds de désaffectation des installations nucléaires.

4.3 Comité de la commission

Au cours de l'exercice sous revue, le comité de la commission a tenu quatre séances plus une conférence téléphonique et a présenté à l'autorité de surveillance (Office fédéral de l'énergie) les affaires en cours et l'évolution de la fortune du fonds de gestion des déchets, dans le cadre de trois séances trimestrielles. Le comité de la commission a géré les affaires courantes pour le compte de la commission. Par ailleurs, le comité de la commission a préparé les décisions pour la commission, notamment les propositions de candidats pour les membres de la commission dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023, la proposition pour la fixation du taux d'occupation des membres de la commission et des comités ainsi que la proposition d'indemnisation des membres indépendants de la commission et des comités, à l'attention du DETEC. En outre, le comité de la commission s'est chargé de diverses tâches en lien avec les affaires juridiques, la révision de l'OFDG et les modifications qui en résultent au 1^{er} janvier 2020.

Activités principales du comité de la commission pendant l'exercice

4.4 Comité Placements

Le comité Placements a tenu quatre séances ordinaires ainsi qu'une retraite, durant l'exercice sous revue. Le comité Placements a piloté, coordonné et surveillé la gestion de fortune. En accord avec l'organe responsable de la surveillance des investissements, il a surveillé les activités des gestionnaires de fortune ainsi que le respect des directives en matière de placement, des

Thèmes principaux du comité Placements

principes de placement et des restrictions concernant les placements. Il s'est penché sur diverses questions concernant les investissements dans des placements alternatifs et la durabilité des placements de fortune.

Hormis les liquidités, toutes les catégories de placement et mandats de gestion de fortune ont dégagé un rendement positif, au cours de l'exercice sous revue. Le fonds de gestion des déchets a dégagé un rendement absolu de 13,09% (stratégie KKB, KKG, KKL: 12,88%, stratégie KKM: 14,47%). En comparaison avec le rendement de référence, le fonds de gestion des déchets présente une légère sous-performance de -0,28% (stratégie KKB, KKG, KKL - 0,40%, stratégie KKM -0,59%).

Durant l'exercice sous revue, au moins un contrôle approfondi a été réalisé chez chaque mandataire. Ce contrôle a porté notamment sur le rendement, les raisons de l'écart par rapport au rendement de référence, les processus mis en place et des thèmes liés au personnel. Une attention particulière a été portée au mandat de William Blair sur des actions dans les marchés émergents. Après des résultats très contrastés durant les années précédentes, la performance de ce fonds a une nouvelle fois été décevante. Le comité Placements a décidé de procéder à une analyse de ce mandat. Sur la base de cette analyse, il a été décidé de résilier le contrat avec ce mandataire en 2019.

Exercice du droit de vote des actionnaires

Bien que le fonds de gestion des déchets ne soit pas touché par l'« ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse », les fonds exercent activement leur droit de vote en tant qu'actionnaires. La commission a par conséquent édicté des directives en matière de gouvernance, pour l'exercice du droit de vote des actionnaires. La commission a mandaté le comité Placements pour l'exercice de ce droit de vote.

Sur mandat de la commission, le comité Placements a exercé activement son droit de vote sur les sociétés cotées au SMI. Dans ce cadre, il a été soutenu par un expert en finance et gouvernance d'entreprise, pour l'analyse des ordres du jour des assemblées générales.

Les fonds exercent activement leur droit de vote en tant qu'actionnaires

Vue d'ensemble des votations en 2019

Objets de l'ordre du jour	Nombre
Exercice du droit de vote à des assemblées générales en Suisse	18
- Dont assemblées générales ordinaires	18
- Dont assemblées générales extraordinaires	0
Approbation de toutes les propositions	11
Refus d'une proposition	2
Refus de plusieurs propositions	5

Objets de l'ordre du jour	Acceptation	Refus
Rapport annuel et comptes annuels	18	0
Rapport de rémunération (votation consultative)	14	2
Décharge au conseil d'administration et à la direction	18	0
Affectation du résultat de l'exercice / versement de dividendes	21	0
Diminution du capital	10	0
Augmentation du capital	1	0
Modification des statuts	4	0
Rémunération du conseil d'administration	18	1
Rémunération de la direction	28	4
Election du président du conseil d'administration	16	2
Election d'un membre du conseil d'administration	149	9
Réélection d'un membre du conseil d'administration	23	0
Election du comité rémunération	64	7
Election de représentants indépendants	18	0
Election de l'organe de révision	15	4
Divers	7	0

Exercice général du droit de vote

4.5 Comité Coûts

Le comité Coûts a tenu quatre séances durant l'exercice sous revue et a mis en œuvre un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration des directives pour les versements. Dans la perspective du contrôle de l'étude de coûts 2021 (EC21), le comité Coûts s'est penché sur l'engagement des experts externes pour l'évaluation des coûts et de la marge de sécurité. Parallèlement, il s'est chargé de tâches liées à la révision de l'OFDG et des modifications qui en résultent, au 1^{er} janvier 2020. A l'attention de la commission, il a élaboré les directives pour les versements ainsi que le cadre budgétaire 2020 – 2021 et a contrôlé le cadre budgétaire 2020 – 2023 pour la KKM.

Thèmes principaux du comité Coûts

5. COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

5.1 Bases juridiques, dépenses effectuées et provisions

Les producteurs de déchets radioactifs sont légalement tenus de les gérer sûrement et à leurs frais. Les coûts de gestion des déchets englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'élimination définitive et sûre des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires. Les principaux éléments de coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement ou la gestion des éléments de combustibles usés, le traitement centralisé et l'entreposage des déchets, ainsi que le stockage définitif des déchets radioactifs dans deux dépôts aménagés dans des couches géologiques profondes.

La fixation des coûts de gestion des déchets et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds requiert une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation admise sert de base pour le calcul des coûts de gestion des déchets et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à la future politique énergétique de la Suisse.

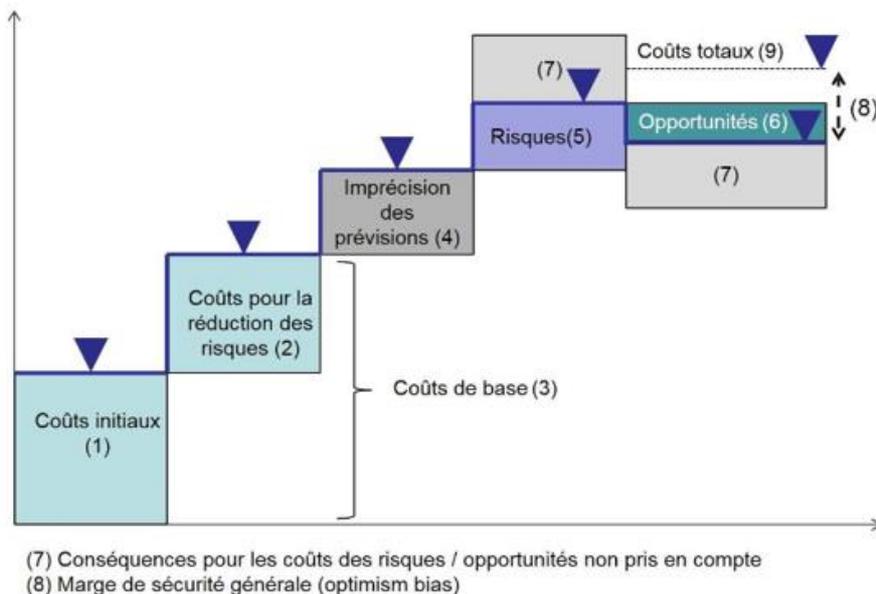
Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de gestion des déchets est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service ou lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4a OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi que des prix en vigueur au moment du calcul (art. 4, al. 2 OFDG).

5.2 Coûts de la gestion des déchets / étude de coûts 2016

L'étude de coûts 2016 (EC16) a été réalisée selon une nouvelle méthode de calcul des coûts et contrôlée par des experts indépendants sur la base d'un nouveau concept de contrôle. Dans ce cadre, les recommandations de l'IFSN ressortant de l'étude de coûts 2011 ont été prises en compte.

Coûts de gestion des déchets / étude de coûts 2016 selon une nouvelle méthode et un nouveau concept de contrôle

Une structure des coûts comme base pour la représentation détaillée et transparente des coûts a été prescrite pour la première fois pour l'étude de coûts 2016. Avec cette nouvelle structure, les coûts individuels ainsi que les « coûts totaux » sont déterminés aux niveaux des « coûts de base » (coûts initiaux + coûts pour la réduction des risques), des « précision des prévisions », des « risques » et des « opportunités ». Dans le cadre de la détermination des coûts totaux, on tient compte, en plus, d'une marge de sécurité sur les futurs coûts de base.



En 2017, l'EC16 a été soumise à un contrôle approfondi par l'IFSN concernant tous les aspects de sécurité liés à la désaffectation et par des experts externes concernant la détermination correcte des coûts de désaffectation.

Etude de coûts 2016 / contrôle de l'IFSN et du STENFO

En décembre 2017, la commission a reçu un rapport de contrôle détaillé du comité Coûts et a pu soumettre au DETEC avant la fin de l'année 2017 une proposition pour la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.

Le 12 avril 2018, le DETEC a fixé, sur proposition de la commission, le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets. Les exploitants des installations nucléaires ont fait usage de leur droit et déposé un recours contre la décision du DETEC. Le 20 mars 2019, le Tribunal administratif fédéral a pris une décision incidente. Les exploitants des installations nucléaires ont fait recours auprès du Tribunal fédéral. A la fin de l'année sous revue, la procédure de recours était toujours pendante au Tribunal fédéral.

**Décision du DETEC /
dépôt d'un recours**

Vue d'ensemble des coûts de désaffectation sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16)

Total coûts de désaffectation (CHF)	KKB	KKG	KKL	KKM	Total
Etude de coûts «non contrôlée» ¹⁾	4'563'000'000	5'126'000'000	5'492'000'000	2'073'000'000	17'254'000'000
Etude de coûts «contrôlée» ¹⁾	4'856'000'000	5'480'000'000	5'949'000'000	2'226'000'000	18'511'000'000
Etude de coûts «décision du DETEC» ¹⁾	5'086'000'000	5'759'000'000	6'306'000'000	2'348'000'000	19'499'000'000

¹⁾ Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016, hormis coûts part de la Confédération (CHF 1,108 milliard)

²⁾ Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016, hormis coûts part de la Confédération (CHF 1,240 milliard)

³⁾ Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016, hormis coûts part de la Confédération (CHF 1,303 milliard)

Les coûts de gestion des déchets pendant la durée d'exploitation, tels que les recherches de la Nagra ou la construction de sites d'entreposage et l'exploitation de ces derniers, doivent être payés au fur et à mesure par les exploitants des centrales nucléaires. Fin 2019, les coûts payés depuis la mise en service des centrales nucléaires se montaient à environ 6,065 milliards de francs.

Tâches de gestion des exploitants jusqu'à fin 2019

Afin d'assurer le financement des futurs coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation et jusqu'à la mise hors service d'une centrale nucléaire, les propriétaires doivent constituer des provisions. Le montant minimum de ces provisions est basé sur le calcul des coûts de gestion des déchets selon l'art. 4 OFDG ainsi que sur les plans de provisionnement en résultant et approuvés par la commission pour les différents propriétaires (art. 82 LENU).

Provisions des exploitants pour les coûts de gestion des déchets jusqu'à la mise hors service

Les organes de révision des propriétaires contrôlent régulièrement, sur la base de l'art. 82 al. 3 LENU, si les provisions pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation de la centrale nucléaire sont constituées et utilisées conformément au plan de provisionnement approuvé.

En vertu des art. 82, al. 2, let. c LENU et 19, al. 2 OFDG, les propriétaires remettent chaque année à la commission les rapports de contrôle des or-

ganes de révision sur le respect des provisions nécessaires pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation des centrales nucléaires.

Selon l'appréciation des organes de révision, les propriétaires de centrales nucléaires ont constitué et utilisé les provisions conformément au plan de provisionnement, fin 2019.

La couverture financière des coûts de gestion des déchets après la mise hors service des centrales nucléaires est assurée par les contributions des exploitants des centrales dans le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Les coûts à couvrir par le fonds se montent, au total, à 11,962 milliards de francs.

Contributions au fonds pour les coûts de gestion des déchets après la mise hors service

Vue d'ensemble des coûts pour la gestion des déchets sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16) « Décision du DETEC »

	KKB / CHF	KKG / CHF	KKL / CHF	KKM / CHF	Total / CHF
Total des coûts de gestion ¹⁾	5'086'000'000	5'759'000'000	6'306'000'000	2'348'000'000	19'499'000'000
Dépenses effectuées par les exploitants avant la mise hors service, au 31.12.2019	1'811'000'000	2'009'000'000	1'428'000'000	817'000'000	6'065'000'000
Coûts des exploitants restant à couvrir jusqu'à la mise hors service. Situation au 31.12.2019 ¹⁾	132'000'000	364'000'000	976'000'000	0	1'472'000'000
Coûts à couvrir par le fonds de gestion des déchets au 31.12.2019 ¹⁾	3'143'000'000	3'386'000'000	3'902'000'000	1'531'000'000	11'962'000'000

¹⁾ Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016, hormis coûts part de la Confédération (CHF 1,303 milliard)

Les montants cibles du fonds de gestion au 31.12.2019 déterminés sur la base de l'étude des coûts 2016 sont présentés dans le tableau «Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après contributions minimales» (page 25).

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

6.1 Contributions 2019

Compte tenu du recours des exploitants contre la décision du DETEC concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets, la commission a revu les contributions provisoires 2017 – 2021 et les a fixées sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16) contrôlée.

Contributions provisoires 2019

Contributions revues, fixées à titre provisoire sur la base de l'EC16 contrôlée

CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Total
Contribution annuelle	0	11'700'000	23'100'000	18'300'000	53'100'000
Contributions totales 2017-2021	0	58'500'000	115'500'000	91'500'000	265'500'000

Les contributions annuelles définitives pour la période de taxation 2017 – 2021 ne seront fixées, pour chaque installation nucléaire, qu'après la publication du jugement du Tribunal fédéral dans le cadre de la procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.

Contributions définitives

Suite à la modification des bases de calcul, dans le cadre de la révision de l'OFDG, la commission a procédé, en plus, à une taxation intermédiaire pour les années 2020 – 2021, à l'entrée en vigueur de la révision de l'OFDG au 1^{er} janvier 2020.

Taxation intermédiaire

6.2 Vue d'ensemble des contributions

Depuis les premiers versements dans le fonds (fin 2001), les contributions effectives dans le fonds se présentent comme suit, pour chaque propriétaire d'installation assujetti à contribution, compte tenu des remboursements effectués:

Les versements de tous les propriétaires d'installations soumis à contribution

Année	Contributions en CHF des propriétaires d'installations soumis à contribution				
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	Total
2001	156'100'000	704'000'000	300'000'000	280'236'528	1'440'336'528
2002	164'000'000	18'300'000	0	0	182'300'000
2003	172'200'000	0	13'450'000	0	185'650'000
2004	173'531'000	0	78'500'000	0	252'031'000
2005	187'912'000	0	78'500'000	37'695'000	304'107'000
2006	7'802'250	11'985'000	58'875'000	3'543'750	82'206'000
2007	0	0	0	0	0
2008	-35'000'000	-30'000'000	10'100'000	0	-54'900'000
2009	0	0	44'100'000	0	44'100'000
2010	0	0	12'100'000	0	12'100'000
2011	0	0	10'100'000	0	10'100'000
Sous-total	826'545'250	704'285'000	605'725'000	321'475'278	2'458'030'528

Année	Contributions en CHF des propriétaires d'installations soumis à contribution				
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	Total
Sous-total	826'545'250	704'285'000	605'725'000	321'475'278	2'458'030'528
2012	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2013	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2014	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2015	34'000'000	37'400'000	38'800'000	18'200'000	128'400'000
2016	84'200'000	37'400'000	54'800'000	48'000'000	224'400'000
2017	0	34'150'000	21'900'000	17'200'000	73'250'000
2018	0	0	24'300'000	19'400'000	43'700'000
2019	0	950'000	23'100'000	18'300'000	42'350'000
2001-2019	1'046'745'250	896'085'000	885'025'000	497'175'278	3'325'030'528
Total des contributions CHF	3'325'030'528				

Beznau I + II: Sur la base des contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021, la KKB n'avait pas à verser de contributions aux fonds.

Gösgen: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021.

Leibstadt: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021.

Mühleberg: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021.

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

En novembre 2018, la commission a décidé d'abaisser le budget risque de la centrale nucléaire KKM au même niveau que celui des centrales nucléaires KKB, KKG et KKL. L'exploitant de la centrale nucléaire KKM a demandé une décision susceptible de recours concernant cet abaissement et a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral en février 2019. En raison de l'effet suspensif de ce recours, la stratégie de placement pour la centrale nucléaire KKM reste basée sur un budget risque inchangé.

Stratégie de placement

La stratégie de placement suivante s'appliquait durant l'année sous revue pour les centrales nucléaires de Beznau (KKB), Gösgen (KKG) et Leibstadt (KKL).

Stratégie de placement pour KKB, KKG, KKL

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats (couvertes)	15.0%	11.0%	19.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	15.0%	11.0%	19.0%
Actions	30.0%	20.0%	40.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

La stratégie de placement suivante s'appliquait durant l'année sous revue pour la centrale nucléaire de Mühleberg (KKM).

Stratégie de placement pour KKM

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	10.0%	7.0%	13.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

D'entente avec le comité Placements, l'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure de la fortune, sur le respect des dispositions en matière de placements, sur la répartition des mandats de gestion de fortune et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements

Le comité Placements est responsable du respect, par les gestionnaires de fortune, des directives sur les placements. Il a informé la commission, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives sur les placements ont bien été respectées.

Rapports périodiques à la commission

7.2 Dépositaire central et gestionnaires de fortune

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS Switzerland SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Global Custodian

Le placement de la fortune du fonds était confié aux gestionnaires de fortune suivants, au 31 décembre 2019:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
Liquidités:	
UBS Switzerland AG, Zurich	Liquidités
Obligations en CHF:	
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations CHF indexées
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etat:	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères de gouvernements de marchés émergents, gestion active
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises:	
Swiss Life Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises monde, gestion active (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises créances spéculatives, gestion active
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Marchés émergents, monde, indexées
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
Immobilier Suisse:	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
Immobilier étranger:	
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion passive (couverts)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active (couverts)
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers non listés, gestion active
Placements alternatifs:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active

Au 31 décembre 2019, environ 66% de la fortune du fonds (année précédente: 64%) étaient gérés de manière passive/indexée et environ 34% (année précédente: 36%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 36,2% au 31 décembre 2019 (année précédente: 32,7%) et se situait ainsi à l'intérieur de la fourchette stratégique.

7.3 Durabilité du fonds de gestion des déchets

Le fonds de gestion des déchets est conscient de sa responsabilité en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les contrôle régulièrement. La politique de placement durable du fonds de désaffectation se manifeste à plusieurs niveaux :

Durabilité du placement de fortune

Gestionnaires de fortune existants

Tous les gestionnaires de fortune mandatés par le fonds de gestion des déchets sont membres d'une organisation engagée pour des placements de fortune durables. Tous les gestionnaires de fortune ont signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Sur l'ensemble de la fortune gérée par des gestionnaires externes, plus de 98% sont gérés par des gestionnaires de fortune membres de Swiss Sustainable Finance. Plus de 70% de la fortune est gérée en tenant explicitement compte de critères de durabilité. Dans ce cadre, les gestionnaires utilisent principalement des listes d'exclusion et/ou des aspects de durabilité dans le processus d'investissement.

Le comité Placements a décidé que les titres de la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) devaient, en règle générale, être exclus de tous les mandats de gestion de fortune. La liste de l'ASIR est basée sur les lois suisses et les conventions internationales. Dans ce cadre, elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'armes nucléaires. Cette liste est régulièrement actualisée sur la base d'un screening permanent. Le comité Placements se réserve la possibilité de s'écarter des recommandations de l'ASIR.

Au total, quatre titres ont été identifiés, parmi l'ensemble des placements du fonds de désinvestissement, comme figurant dans la liste de l'ASIR, fin 2019. Tous ces titres ont été vendus, selon la décision du comité Placements.

Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote représente un aspect important de la politique de placement durable du fonds de désaffectation. Sur mandat de la commission et en faisant appel à un expert externe en finance et gouvernance d'entreprise, le droit de vote concernant des entreprises cotées au SMI a été exercé par le comité Placements. Cela permet d'exercer une influence directe.

Sélection de nouveaux gestionnaires de fortune

Le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement est intégré dans l'analyse, lors de l'évaluation et de la sélection des nouveaux gestionnaires de fortune.

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS GESTION DES DÉCHETS

La somme du bilan atteignait CHF 5'768'484'788 au 31.12.2019 (année précédente: CHF 5'060'801'363). Les créances des centrales de montaient à CHF 5'767'913'409 (année précédente: CHF 5'058'728'463). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 666'834'946 (année précédente: perte de CHF 224'281'914). Le rendement absolu des placements s'est élevé à 13,09% (année précédente: -4,20%).

Somme du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de gestion des déchets se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 3,5%; renchérissement annuel de 1,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur le 31 décembre 2019. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de +0,35% durant l'exercice sous revue (année précédente + 0,95%) et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré, en 2019, un rendement réel de +12,74% (année précédente: -5,15%). Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +3,58% par an. Au 31 décembre 2019, il était ainsi supérieur de 1,58 point au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Rendement réel déterminant

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2019 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

01.01.2019 - 31.12.2019	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹⁾	Différence
Rendement du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement ³⁾	+ 13.09% (p.a.) + 0.35% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 9.59% (p.a.) - 1.15% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+ 12.74% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 10.74% (p.a.)

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG

²⁾ Rendement après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, « Evolution effective du portefeuille » selon la méthode TWR

³⁾ Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS (Switzerland) SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 2002 à 2019¹⁾ (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2019	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ²⁾	Différence
Rendement du portefeuille ³⁾ moins le renchérissement ⁴⁾	+ 3.93% (p.a.) + 0.35% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 0.43% (p.a.) - 1.15% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ⁵⁾	+ 3.58% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 1.58% (p.a.)

¹⁾ Pour le calcul du rendement réel, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis le premier versement dans les fonds, sur une base pondérée par le capital.

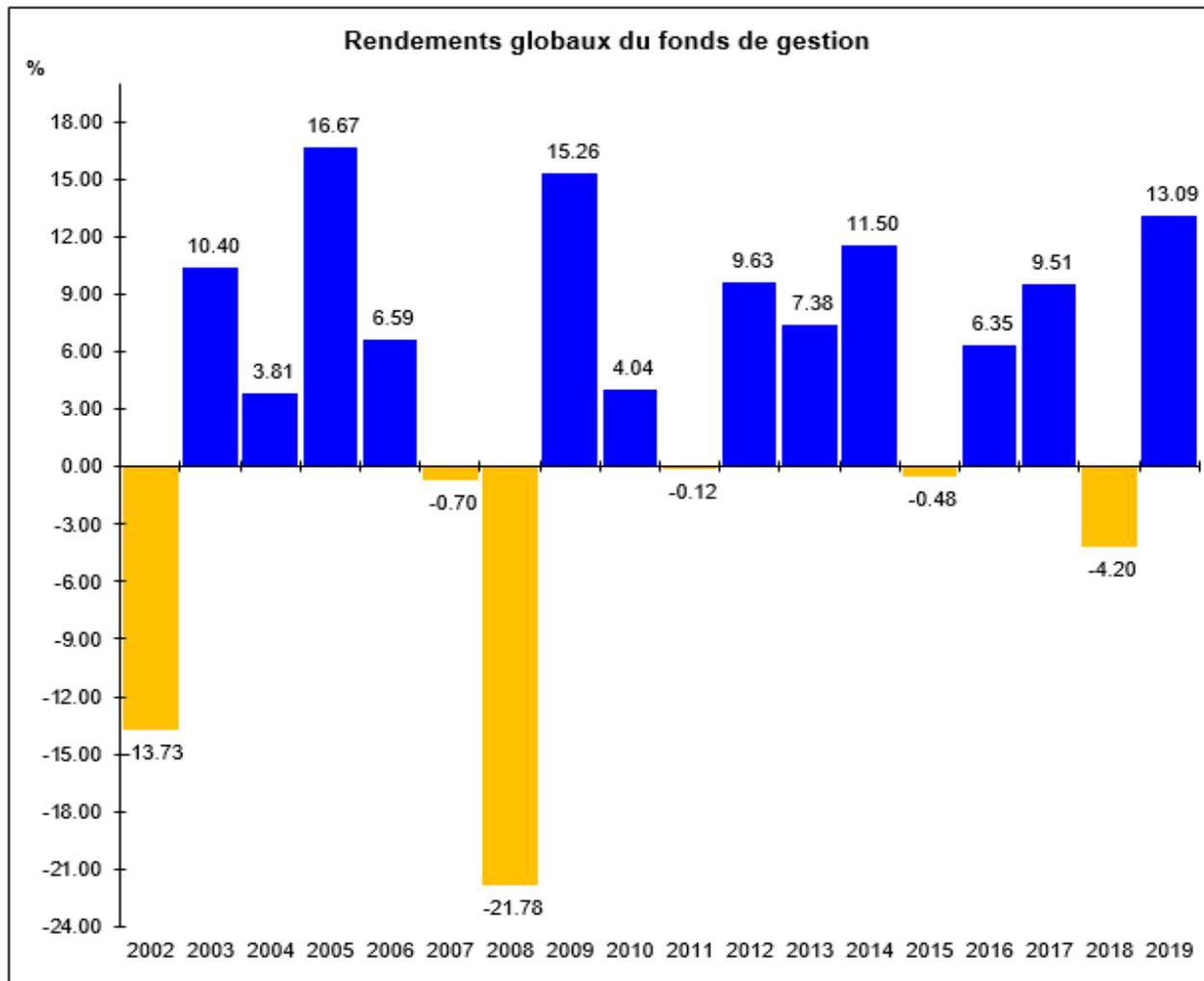
²⁾ Article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (1985 – 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%)

³⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TRI.

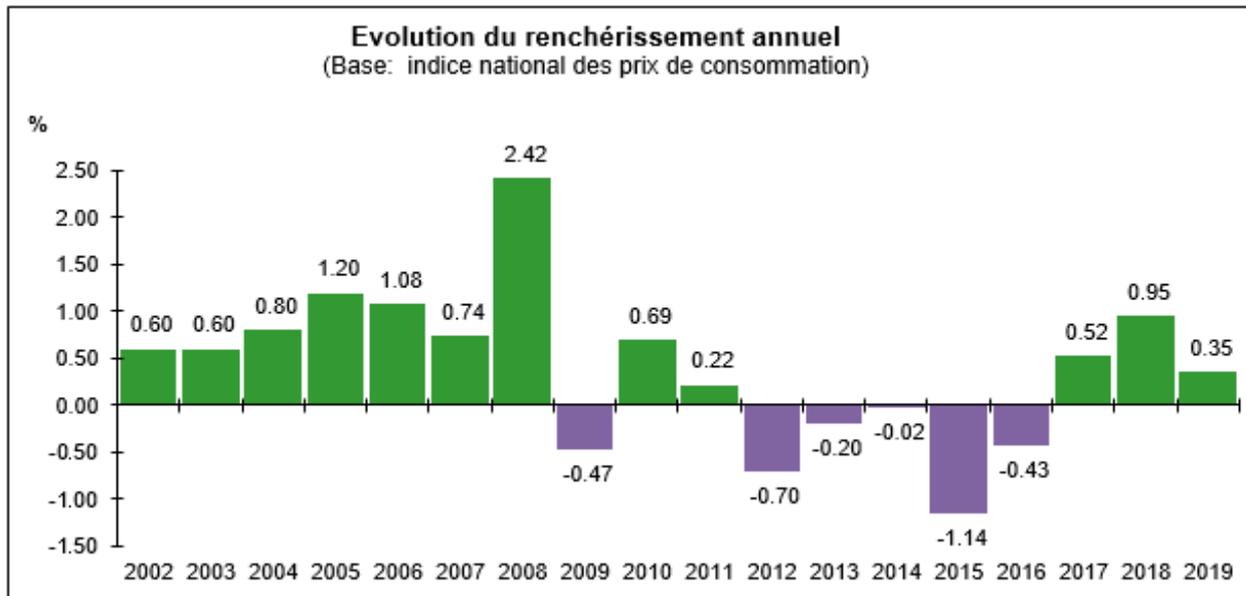
⁴⁾ Correspond à la différence entre le rendement des placements (= rendement nominal) et le rendement réel.

⁵⁾ Rendement réel après déduction des frais selon la méthode TRI, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Rendement global et renchérissement annuel (pour l'ensemble des centrales nucléaires)



Rendement 2002 – 2019: 3.29% p.a. (après déduction des frais; méthode TRI selon UBS SA)



Rencherissement 2002 – 2019: 0.35% p.a.

Evolution effective et budgétisée du portefeuille après contributions minimales¹⁾

(Les chiffres sont basés sur l'étude de coûts contrôlée 2016 (EC16); contributions provisoires revues)

CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Total
Montant cible au 31.12.19; ²⁾ avec un rendement de 3.5%	1'623'891'000	1'413'212'000	1'369'172'000	746'684'000	5'152'959'000
Montant effectif au 31.12.19; ³⁾ selon rendement effectif	1'867'971'245	1'605'182'112	1'481'291'249	813'468'802	5'767'913'409
Excédent	244'080'245	191'970'112	112'119'249	66'784'802	614'954'409
Excédent ⁴⁾	15.03%	13.58%	8.19%	8.94%	11.93%

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

²⁾ Le montant cible est basé sur l'étude de coûts 2016 contrôlée, qui représente la base pour le calcul des contributions provisoires revues pour l'année 2019 (coûts de base + marge de sécurité de 30% selon OFDG)

³⁾ Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

⁴⁾ Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des remboursements (art. 13a OFDG) ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement (art. 9, al. 2, let. b OFDG).

Le montant cible par fonds correspond à la fortune du fonds au 31 décembre 2019 nécessaire pour atteindre, au moyen de contributions annuelles constantes et en tenant compte d'un rendement des placements de 3,5%, la fortune du fonds nécessaire au moment de la mise hors service des centrales après 50 ans d'exploitation (valeur cible) déterminée sur la base du modèle mathématique. La base pour la détermination de cette valeur cible est constituée par les coûts à couvrir par le fonds de gestion des déchets, selon l'étude de coûts 2016 contrôlée, après la mise hors service des centrales.

Financement de la gestion des déchets par le fonds

Sur la base d'un rendement de 3,5%, le portefeuille présentait, au 31 décembre 2019, un excédent global de CHF 615,0 millions par rapport aux contributions minimales (année précédente: excédent de CHF 141,0 millions).

Evolution du fonds

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

9.1 L'évolution des marchés financiers en 2019

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements pour les principaux marchés financiers durant l'année sous revue.

Evolution des marchés financiers

Catégories de placements		Indices	1 ^{er} tri-mestre	2 ^{ème} tri-mestre	3 ^{ème} tri-mestre	4 ^{ème} tri-mestre	2019	
Obligations	CHF monnaies étrangères	SBI AAA-BBB	+1.83%	+1.36%	+1.60%	-1.74%	+3.05%	
		FTSE WGBI hedged	+1.87%	+2.13%	+2.21%	-2.17%	+4.02%	
Actions	Suisse	SPI	+14.36%	+6.55%	+2.14%	+4.94%	+30.59%	
		Monde	MSCI World	+13.80%	+2.01%	+2.95%	+5.54%	+26.13%
		Emma	MSCI Emerging Markets	+11.08%	-1.38%	-1.93%	+8.69%	+16.78%
Immobilier	Suisse	SXI RE Funds Broad	+8.46%	+4.15%	+1.03%	+5.73%	+20.67%	
		Monde	FTSE EPRA/Nareit Dev	+16.16%	-1.73%	+5.80%	+0.53%	+21.39%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 5'758 millions (au 31 décembre 2019), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

Durant l'exercice sous revue, l'ensemble de la fortune a généré un rendement absolu positif de +13,09% (sur l'ensemble des centrales nucléaires).

Le rendement du portefeuille est resté, en 2019, 0,28 point en dessous de la cible stratégique définie (rendement de référence).

10. COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 2019

Les comptes annuels 2019 du fonds de gestion des déchets font partie intégrante du rapport annuel. L'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes annuels 2019 et soumis le 24 juin 2020 son rapport à la commission, conformément à l'article 27, alinéa 2 OFDG.

Approbation du rapport et des comptes annuels

Sur la base des conclusions de l'organe de révision, la commission a approuvé, le 24 juin 2020, le présent rapport annuel et les comptes annuels, à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne, le 24 juin 2020

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

COMPTES ANNUELS

2019

(Bilan, compte de résultats et annexe)

Bilan au 31 décembre 2019

en valeurs de marché

Chiffres en CHF		31.12.2019	31.12.2018
<u>Actif</u>	Réf. annexe		
Moyens liquides		239'201.04	349'338.07
Autres créances à court terme			
- env. de la caisse de compensation AVS		1'052.20	1'081.75
- env. opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
- créances d'impôt à la source		10'036'715.50	6'672'645.40
Total autres créances à court terme		10'037'767.70	6'673'727.15
Total Actif circulant		10'276'968.74	7'023'065.22
Immobilisations financières	2.2		
- Liquidités		21'782'223.19	17'570'567.49
- Obligations en CHF		1'071'487'970.88	1'061'973'019.90
- Obligations en monnaies étrangères		1'573'069'726.19	1'517'946'369.68
- Actions		1'929'031'911.66	1'468'284'390.50
- Placements immobiliers		899'160'310.14	757'403'892.98
- Placements alternatifs		263'675'677.00	230'600'057.00
Total Immobilisations financières		5'758'207'819.06	5'053'778'297.55
Total Actif immobilisé		5'758'207'819.06	5'053'778'297.55
Total Actif		5'768'484'787.80	5'060'801'362.77
<u>Passif</u>			
Autres dettes à court terme	2.3	64'896.05	46'946.50
Passifs de régularisation	2.4	506'482.97	2'025'953.03
Total Capitaux étrangers à court terme		571'379.02	2'072'899.53
Réserve du fonds	2.5		
- Axpo Power AG (KKB)		1'867'971'245.30	1'654'038'305.95
- KKW Gösgen AG (KKG)		1'605'182'112.38	1'420'544'494.30
- KKW Leibstadt AG (KKL)		1'481'291'249.26	1'290'249'322.78
- BKW FMB Energie AG (KKM)		813'468'801.84	693'896'340.21
Total Réserve du fonds		5'767'913'408.78	5'058'728'463.24
Total Passif		5'768'484'787.80	5'060'801'362.77

Compte de résultat et compte du fonds 2019

Chiffres en CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Total	Année précédente
Compte de résultat						
Intérêts sur capitaux					103'471.20	53'349.39
Produits d'obligations					52'763'494.36	27'257'895.25
Produits d'actions					40'969'552.83	43'305'301.58
Produits des placements immob.					18'188'660.83	14'343'380.67
Produits des placements alternat.					-	1'992'081.39
Bénéfices réalisés					-28'344'679.77	7'801'942.62
Différences de cours réalisées					5'129'511.37	5'254'525.86
Bénéfices et pertes non réalisés					588'148'959.62	-312'361'637.46
Produits financiers					676'958'970.44	-212'353'160.70
Frais de gestion de fortune					-4'936'743.89	-6'095'614.63
Impôts non recouvrables					-4'059'164.88	-4'634'755.56
Charges financières					-8'995'908.77	-10'730'370.19
Resultat des placements	214'209'372.74	183'964'051.47	168'218'359.87	101'571'277.59	667'963'061.67	-223'083'530.89
Organes	-76'738.13	-76'738.13	-76'738.13	-76'738.13	-306'952.50	-346'972.76
Secrétariat	-91'850.13	-91'850.13	-91'850.13	-114'232.74	-389'783.10	-413'677.75
Office fédéral de l'énergie	-39'375.00	-39'375.00	-39'375.00	-39'375.00	-157'500.00	-157'500.00
Charges externes	-61'777.26	-61'777.26	-61'777.26	-61'777.24	-247'109.05	-221'835.30
Organe de révision	-6'629.53	-6'629.53	-6'629.53	-6'629.51	-26'518.11	-14'900.30
Autres charges	-63.34	-63.34	-63.34	-63.35	-253.37	-43'497.45
Autres frais d'administration	-276'433.39	-276'433.39	-276'433.39	-298'815.96	-1'128'116.13	-1'198'383.56
Résultat de l'exercice	213'932'939.35	183'687'618.08	167'941'926.48	101'272'461.63	666'834'945.54	-224'281'914.45

Comptabilité des fonds						
Réserve du fonds au 1er janvier	1'654'038'305.95	1'420'544'494.30	1'290'249'322.78	693'896'340.21	5'058'728'463.24	5'239'310'377.69
Contributions annuelles	-	950'000.00	23'100'000.00	18'300'000.00	42'350'000.00	43'700'000.00
Résultat de l'exercice	213'932'939.35	183'687'618.08	167'941'926.48	101'272'461.63	666'834'945.54	-224'281'914.45
Réserve du fonds au 31.12.	1'867'971'245.30	1'605'182'112.38	1'481'291'249.26	813'468'801.84	5'767'913'408.78	5'058'728'463.24

Annexe aux comptes annuels 2019

1. Principes

1.1. Généralités

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été créé le 1er avril 2000 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas décrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2. Situation financière

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

1.3. TVA

Le fonds de gestion des déchets n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de gestion des déchets n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Autrement dit, les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

2.2. Placements financiers

En décembre 2017, la commission a décidé d'abaisser à 50% le budget risque des centrales nucléaires de Beznau, Gösgen et Leibstadt, et a approuvé une nouvelle stratégie de placement pour ces centrales. Le budget risque de la centrale nucléaire de Mühleberg a, dans un premier temps, été maintenu à 60%, dans l'attente des résultats d'analyses supplémentaires. Sur la base de ces analyses supplémentaires, la commission a décidé, en novembre 2018, d'abaisser également à 50% le budget risque de la centrale nucléaire de Mühleberg. BKW a déposé un recours contre la décision correspondante auprès du Tribunal administratif fédéral, suite à quoi l'abaissement du budget risque a été suspendu. Une décision relative à la procédure de recours n'est pas encore disponible. La présentation comptable de deux stratégies différentes requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de « Managed Account ». La performance des placements financiers pour la CC de Mühleberg se monte à 14,48% (année précédente : -4,94%) et celle des autres centrales à 12,87% (année précédente : -4,08%).

Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF)

	Valeur du marché dans le bilan	Nombre de postes	r de remplace/valeur de remplacement		Volume des contrats
			positive	négative	
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2019	-	-	-	-	-
<i>Total année précédente</i>	-	-	-	-	-

Les postes du bilan sont indiqués à leur valeur du marché dans la catégorie de valeur correspondante. Les dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas compris dans la liste ci-dessus. Tous les dérivés utilisés durant l'exercice ont été couverts à tout moment.

Respect de la fourchette stratégique selon organisation des placements

Stratégie de la CC de Mühleberg

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

<u>Catégorie v.c. liquidités</u> <u>correspondantes et intérêts courus</u>	<u>Valeur du marché</u> <u>31.12.2019</u> <u>CHF</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la fortune</u> <u>Effectif</u>	<u>Cote</u> <u>normal selon</u> <u>nouvelle</u> <u>stratégie</u>	<u>Fourchette stratégique</u> <u>(Limites maximale et minimale)</u>
liquidités	4'816'530.98	0.6%	0.0%	0 - 5%
liquidités	2'640.98			
Titres	146'140'105.88			
Obligations en CHF	146'142'746.86	18.0%	20.0%	14 - 26%
liquidités	12'386.08			
Titres	75'597'418.63			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'Etats	75'609'804.72	9.3%	10.0%	7 - 13%
liquidités	525'089.55			
Titres	76'790'644.31			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'entreprises	77'315'733.86	9.5%	10.0%	7 - 13%
liquidités	577'826.33			
Titres	343'524'474.77			
Actions	344'102'301.10	42.3%	40.0%	30 - 50%
liquidités	466'503.69			
Titres	61'089'055.25			
Immobilier Suisse	61'555'558.95	7.6%	7.0%	4 - 10%
liquidités	140'555.47			
Titres	63'342'199.86			
Immobilier étranger	63'482'755.32	7.8%	8.0%	4 - 12 %
liquidités	18'161.97			
Titres	39'535'912.26			
Placements alternatifs	39'554'074.24	4.9%	5.0%	0 - 10 %
Total placements financiers	812'579'506.02	100.0%	100.0%	

Stratégie autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

<u>Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus</u>	<u>Valeur du marché 31.12.2019 CHF</u>	<u>Pourcentage de la fortune effectif</u>	<u>al selon nouve Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)</u>	
liquidités	3'611'019.06	0.1%	0.0%	0 - 5%
liquidités	16'722.46			
Titres	925'347'865.00			
Obligations en CHF	925'364'587.46	18.7%	20.0%	14 - 26%
liquidités	115'319.47			
Titres	703'842'582.70			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'Etats	703'957'902.16	14.2%	15.0%	11 - 19%
liquidités	4'901'700.15			
Titres	716'839'080.55			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'entreprises	721'740'780.70	14.6%	15.0%	11 - 19%
liquidités	2'666'907.36			
Titres	1'585'507'436.89			
Actions	1'588'174'344.25	32.1%	30.0%	20 - 40%
liquidités	2'928'472.81			
Titres	383'486'003.05			
Immobilier Suisse	386'414'475.85	7.8%	7.0%	4 - 10%
liquidités	868'162.93			
Titres	391'243'051.98			
Immobilier étranger	392'111'214.92	7.9%	8.0%	4 - 12%
liquidités	114'223.91			
Titres	224'139'764.74			
Placements alternatifs	224'253'988.64	4.5%	5.0%	0 - 10%
Total placements financiers	4'945'628'313.04	100.0%	100.0%	

Prêts de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes; suppression des prêts selon décision du comité Placements).

2.3. Autres engagements à court terme

Les autres engagements à court terme comprennent les factures impayées suivantes

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
- ATAG Wirtschaftsorganisationen AG, Berne	CHF 37'968.30	CHF 36'237.15
- Ernst & Young AG, Zurich	CHF -	CHF 4'437.25
- Bernet Relations AG, Irène Messerli; jetons de présence	CHF 11'943.95	CHF -
- Inge Weber, Paris; jetons de présence	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00
- PPCmetrics AG, Zurich	CHF 8'306.35	CHF 3'224.30
- WengerPlattner AG, Berne	CHF 3'677.45	CHF -
- autres créanciers	CHF -	CHF 47.80
	<u>CHF 64'896.05</u>	<u>CHF 46'946.50</u>

2.4. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 506'482.97; année précédente CHF 2'025'953.03) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune d'UBS Fund Management (Switzerland) SA.

2.5. Compte du fonds et fortune du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 5 centrales. Les contributions provisoires fixées selon les art. 8 et 9 de l'OFDG pour la période de taxation 2017 – 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base des études de coûts non contrôlées 2016. Une fois que les études de coûts 2016 contrôlées ont été disponibles, la commission a redéfini les contributions en juin 2018, dans le cadre d'une taxation provisoire revue. Les différences ont été entièrement payées avec la 4^{ème} tranche de contribution de 2018. La fortune du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2019 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2019, selon art. 13 de l'OFDG

3. Autres informations

3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de gestion des déchets n'emploie pas de collaborateurs lui-même.

3.2. Evénements importants après le jour du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants après le jour du bilan ayant eu une influence sur la valeur comptable des actifs ou engagements présentés, ou qui devraient être présentés ici.

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION PRICEWATERHOUSECOOPERS AG

pour l'année

2019

Rapport de l'organe de révision

à la commission du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de gestion des déchets présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A blue ink signature of Oliver Kuntze, written over a light grey grid background. To the right of the signature is a small, light grey shield-shaped icon containing a red cross, representing a Swiss professional seal.

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Matthias Zimny, written over a light grey grid background. To the right of the signature is a small, light grey shield-shaped icon containing a red cross, representing a Swiss professional seal.

Matthias Zimny
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2020